

Voici la transcription en FALC du projet associatif de l'APAJH en Haute-Loire.



Cette transcription a été réalisée par Cécile Mathias pour Cortex Média.

Relue et validée par David MASSIAS, Nicolas MAUNY, Kenn DAMIENS, Elodie LAVIGNE de l'ESAT Oséa de Périgueux.

L'APAJH est une **association** qui s'occupe :

- des adultes handicapés,
- des jeunes personnes handicapées.



Une association est un groupe de personnes qui se rassemblent autour d'un même projet.



Les associations doivent écrire leur projet associatif. Elles doivent dire ce qu'elles veulent faire.



Ici, l'APAJH dit ce qu'elle veut faire entre 2023 et 2028.

Présentation de l'APAJH

L'APAJH existe en Haute-Loire depuis 50 ans.

1 - C'est une association **militante**.

Un militant se bat pour des idées.

L'APAJH se bat pour **la citoyenneté** des personnes en situation de handicap.

La citoyenneté, c'est participer à la vie de son pays.

Par exemple, voter.



2 - L'APAJH accueille les personnes en situation de handicap dans ses établissements et ses services.

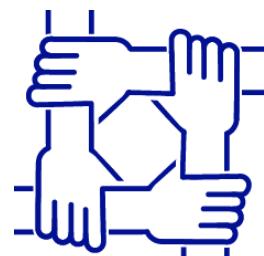
Elle leur offre un service de qualité.



3 - L'APAJH est **sociale et solidaire**.

Ses actions sont utiles à la société.

L'APAJH s'occupe de toutes les personnes qu'elle accompagne.



Beaucoup de personnes de l'association ont donné des idées pour le projet associatif :

- les personnes en situation de handicap,
- leurs familles,
- les équipes qui travaillent pour l'APAJH,
- les militants et les bénévoles.

Les bénévoles sont des personnes qui aident sans être payées.

Le projet associatif présente les objectifs pour une période de 5 ans. Cette période va de 2023 à 2028.

Ce projet se base sur 4 **valeurs, 4 idées importantes.**



Les 4 valeurs de l'APAJH

1 – La solidarité

Toute la société doit s'occuper du handicap parce que le handicap est **universel**.



Il peut toucher tout le monde.

L'APAJH est solidaire parce qu'elle veut améliorer la vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

2 – La laïcité

La laïcité est le respect de la différence de chacun.

Les différences de chacun sont une richesse.

Les personnes ont le droit d'avoir des opinions personnelles.

Les personnes peuvent avoir des croyances religieuses.

Il est interdit d'imposer ses croyances aux autres.

Dans les établissements de l'APAJH, ce droit est respecté par tous.



3 - Le respect de la différence

L'APAJH veut changer le regard de la société sur les personnes en situation de handicap.

Elle veut que tout le monde accepte les différences des autres.



4 – La citoyenneté

La personne en situation de handicap a les mêmes droits que les autres citoyens.

Ces droits sont :

- pouvoir choisir seul sa vie ;
- avoir sa place en tant que citoyen ;
- avoir une bonne qualité de vie ;
- exercer ses droits civiques, par exemple, voter.



La personne en situation de handicap doit avoir des aides pour compenser son handicap.



Le projet associatif de l'APAJH

Il se compose de 4 **ambitions**.

Une ambition est un désir, un souhait, une volonté

Ambition 1

Soutenir les choix de la personne en situation de handicap

La personne en situation de handicap est d'abord une personne.

L'APJH reconnaît à cette personne :

- la pleine citoyenneté,
- le pouvoir d'agir.

« Choisir ma vie, c'est mon droit, c'est ma liberté. »

Pour l'ambition 1, l'APAJH a 2 objectifs.

Objectif 1 – Aider la personne en situation de handicap à s'exprimer.



Pour cela, l'APAJH veut :

- développer des modes de communication qui permettent de s'exprimer ;
- favoriser les groupes de parole ;
- soutenir le développement des **conseils de la vie sociale**.

Ce sont des groupes qui permettent aux résidents de s'exprimer et d'être écoutés.

- demander aux personnes en situation de handicap si elles sont satisfaites ;
- faire participer des personnes en situation de handicap aux décisions de l'association.

Objectif 2 – Développer la prise en compte des choix de vie de la personne en situation de handicap.



La personne participe à la construction de son projet de vie.

Elle exprime :

- ses souhaits,
- ses attentes,
- ses besoins.

Pour cela, l'APAJH veut :

- réunir les personnes avec leurs familles et les professionnels pour les aider à faire leurs choix ;
- favoriser la **pair-aidance**.

C'est quand une personne en situation de handicap aide d'autres personnes en situation de handicap.



- expliquer aux personnes les risques liés à leurs choix ;
- reconnaître le droit à essayer et à se tromper ;

Ambition 2

Militer pour une société inclusive



C'est une société :

- qui ne met personne à l'écart,
- qui s'adapte aux besoins de tous.

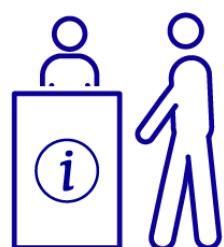
« C'est l'accès à tout, pour tous et avec tous »

Pour cette ambition 2, l'APAJH a 4 objectifs.

Objectif 1 : Faire connaître le handicap et faire accepter la différence.

Pour cela, l'APAJH veut :

- participer à des événements ;
- communiquer en Haute-Loire ;
- organiser des débats ;
- sensibiliser les parents et les enseignants au handicap ;
- mettre en place des lieux d'information en Haute-Loire ;



- intervenir dans la formation des professionnels et des **partenaires**.

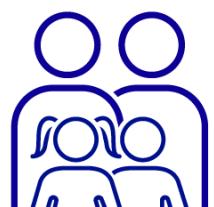
Ce sont les organismes qui travaillent avec l'APAJH.



Objectif 2 : Accompagner les familles des personnes en situation de handicap.

Pour cela, l'APAJH veut :

- organiser des lieux d'accueil pour donner des informations ;
- repérer les familles qui ont besoin d'un accompagnement ;
- soutenir les demandes des familles.



Objectif 3 : Informer les pouvoirs publics pour créer des nouvelles solutions

Pour cela, l'APAJH veut :

- être représenté dans les lieux où se prennent des décisions ;
- demander la création de nouveaux services ou de places dans des établissements ;

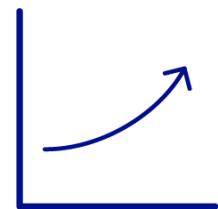


- discuter avec les responsables des politiques publiques sur le handicap.

Une politique, c'est décider de faire une action, prendre des décisions.



Objectif 4 : Améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.



Pour cela, l'APAJH veut :

- militer pour l'accessibilité ;



- faire partie des **commissions d'accessibilité**.

Ce sont des groupes de personnes qui mettent en place des actions pour une meilleure accessibilité.



- soutenir la mise en place de l'accessibilité **universelle** :

- **pour l'école,**
- **pour la vie professionnelle,**

- **pour l'accès à la santé,**



- **pour l'accès à la culture...**



Ambition 3

**Mettre en place des accompagnements de qualité
pour les personnes en situation de handicap.**

L'APAJH prend en charge les personnes en situation de handicap dans ses établissements..

Mais elle les **prend aussi en compte.**

**Cela veut dire que l'APAJH écoute les attentes
et les besoins des personnes.**



Pour cette ambition 3, l'APAJH a 4 objectifs.

**Objectif 1 : Construire le projet personnalisé d'accompagnement
avec la personne, sa famille et les professionnels**



Pour cela, l'APAJH veut :

- tenir compte de la situation de chaque personne ;
- prendre en compte la famille ;
- prendre du temps pour chaque personne.



Objectif 2 : Maintenir et développer les compétences des équipes.

Ces équipes sont compétentes, bienveillantes et regroupent différents professionnels spécialisés.



L'APAJH veut :

- soutenir la formation des équipes ;
- veiller à la qualité de vie au travail,
- bien gérer les emplois et les compétences,
- avoir la même qualité de service dans tous ses établissements.



Objectif 3 – Garantir la bientraitance aux personnes en situation de handicap, à leurs familles et aux professionnels.

La bientraitance est un accompagnement adapté pour les personnes.

Cet accompagnement respecte les choix et les besoins de la personne.



Pour cela, l'APAJH veut :

- utiliser les bonnes pratiques professionnelles établies par la Haute Autorité de Santé pour accompagner les professionnels ;
- s'engager dans des labels, qui garantissent le respect des règles ;
- éviter la fatigue des professionnels.



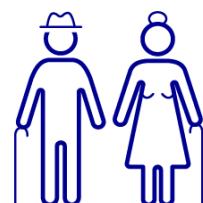
Objectif 4 : Développer des nouveaux moyens adaptés.

Pour cela, l'APAJH veut :

- s'appuyer sur les connaissances des professionnels concernant les besoins des personnes ;
- avoir plus d'établissements et de services en Haute-Loire ;



- adapter ses moyens d'accompagnement au vieillissement des personnes ;



- proposer des parcours adaptés aux attentes des personnes ;
- s'appuyer sur les connaissances des professionnels pour prévoir les besoins des personnes ;

- soutenir des nouveaux projets ;



- innover, essayer de nouvelles solutions ;
- répondre aux nouveaux besoins.



Ambition 4

Travailler avec des partenaires locaux pour soutenir l'action de l'APAJH en Haute-Loire

Ces partenaires doivent avoir les mêmes valeurs que l'APAJH.

« Construire ensemble pour tous et avec tous »

Pour cette ambition 4, l'APAJH a 3 objectifs.

Objectif 1 : Participer aux actions menées pour les personnes en situation de handicap en Haute-Loire.

Pour cela, l'APAJH veut :

- avoir une place dans les groupes de décision ;
- faire des contrats avec des services publics pour développer des nouvelles actions ;
- développer des partenariats.



Objectif 2 : Participer aux actions menées par le mouvement national APAJH.

Pour cela, l'APAJH de Haute-Loire veut :

- participer aux travaux faits au niveau national ;

- transmettre en Haute-Loire les campagnes d'information nationales ;



- soutenir des projets innovants ;



- demander la création de places dans des établissements ou services pour les personnes en situation de handicap ;
- se faire connaître en agissant en Haute-Loire.

Objectif 3 : Mettre en pratique sa responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement.

Pour cela, l'APAJH de Haute-Loire veut :

- être un employeur avec des valeurs ;
- prendre en compte les problèmes liés au changement climatique ;



- participer à la formation des professionnels ;
- encourager un fonctionnement **démocratique**.
Cela veut dire faire participer tout le monde.



Voici quelques contacts

La direction de l'APAJH en Haute-Loire



12 boulevard Maréchal Joffre

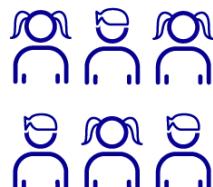
43 000 Le Puy en Velay

Téléphone : 04 71 05 28 81

Mail : siege@apajh.43.fr

Site internet : www.apajh43.fr

Le pôle enfance



1/ Des centres d'action médico-sociale précoce

Impasse des Gravières

43 750 Vals-Prés-Le-Puy

Téléphone : 04 71 04 10 20

Mail : cams@apajh43.fr

5 rue de la Chaunière

43 100 Brioude

Téléphone : 04 71 50 54 01

Mail : rezocams@apajh43.fr

2/ Des services de soin et d'éducation spécialisée à domicile

58 bis avenue Charles Dupuy
43 700 Brives-Charensac
Téléphone : 04 71 02 58 33
Mail : ssesd.brives@apajh43.fr

13 avenue Jean Martouret
Les Couteliers
43 120 Monistrol sur Loire
Téléphone : 04 71 61 42 85
Mail : ssesd.monistrol@apajh43.fr

3/ Une unité d'enseignement maternelle
Chemin via les Combes
43 000 Espaly-Saint-Marcel
Mail : uema@apajh43.fr

4/ Une plateforme d'orientation et de coordination
67 rue Bergson
42 000 Saint-Etienne
Mail : poctnd4243@chu-st-etienne.fr

Le pôle adulte



1/ Une maison d'accueil spécialisée : le Mas La Merisaie

20 rue Gabriel Breul

43 270 Allègre

Téléphone : 04 71 00 23 43

Mail : mas@apajh43.fr

2/ Un service d'accompagnement médico-social

11 rue de la Chaunière

43 100 Brioude

Téléphone : 04 71 00 23 42

Mail : secretariatsamsah@apajh43.fr

NOS ETABLISSEMENTS ET SERVICES

